



Projet d'amélioration (FIP) de la pêcherie FROM NORD et OPN de raie bouclée en Manche Est pour atteindre la certification de pêche durable MSC

Résumé du plan d'actions du FIP 2021 – 2026 (version 1.3 sept. 2021)

Contexte

Les navires de pêche membres des deux organisations de producteurs (OP) FROM NORD et l'Organisation des pêcheurs normands (OPN) capturent leurs prises en Atlantique Nord-Est notamment dans la Manche. Ils y capturent la raie bouclée (*Raja clavata*), principalement en Manche Est (division 7d du Conseil International pour l'Exploration de la Mer - CIEM). Afin d'informer la filière et les consommateurs, que la pêcherie de raie bouclée en Manche Est (au chalut, au trémail et à la senne danoise) est engagée vers plus de durabilité, **le FROM NORD et l'OPN se sont engagés, avec l'appui de WWF France, dans un processus de certification selon le référentiel de pêche durable MSC** (Marine Stewardship Council). Une préévaluation, selon ce référentiel, a eu lieu en 2019-2020. Ses conclusions sont que la pêcherie, constituée de quasiment 250 navires éligibles, ne serait pas en mesure d'être certifiée lors d'une évaluation MSC complète, mais qu'elle est proche des standards requis.

La raie bouclée représente 85 % des espèces de raies débarquées en criées en Manche Est. Les membres des deux OPs en ont capturé et débarqué autour de 700 t en Manche Est, soit la moitié du total des débarquements de l'ensemble des raies bouclées en Manche Est en 2018. Les scientifiques ne peuvent pour le moment pas estimer les volumes de captures liés aux débarquements en raison d'incertitudes sur les rejets de cette espèce, autorisés pour l'ensemble des entités de pêche active dans la zone concernée. Le stock exploité de raie bouclée se répartit de la Manche Est à la mer du Nord jusqu'à l'entrée de la mer Baltique (Skagerrak et Kattegat), respectivement la division CIEM 7d, la sous-zone CIEM 4, et la division CIEM 3a. Le stock est pêché principalement par des navires français, britanniques, hollandais, belges et allemands aux chaluts de fond, aux filets (trémaux) et à l'aide d'autres engins de pêche comme la senne danoise.

Les avis scientifiques et la gestion du stock de raie bouclée utilisent une approche de précaution basée sur l'analyse des résultats de campagnes scientifiques annuelles. Les captures de raie bouclée en Manche Est sont contingentées par un total admissible de captures (TAC) européen couvrant plusieurs espèces de raies réparties en quotas par État de pêche. Ce mécanisme est aussi appliqué en mer du Nord (CIEM 4), alors que l'espèce ne doit pas être retenue à bord en division 3a. L'état biologique de la grande majorité des raies composant le TAC multi-espèces de raies en Manche Est est globalement en amélioration depuis une décennie. Néanmoins la situation des stocks de raies par rapport aux points de référence biologiques du rendement maximal d'exploitation durable (RMD) n'est pas connue.

Une gestion mono-espèce sur des bases analytiques appliquées à la seule raie bouclée serait plus adaptée qu'une gestion multi-espèces de précaution pour espérer voir la certification MSC aboutir. Les organisations scientifiques en Europe ont engagé des collaborations afin, qu'à terme, le stock puisse être éventuellement évalué selon une méthode analytique par le CIEM. Pour cela, un meilleur suivi de l'exploitation de la raie bouclée, et des espèces de raies par une meilleure identification de ces espèces en mer puis à terre, sont requises. En outre, la raie bouclée n'est à ce jour pas soumise à l'obligation européenne de débarquement depuis 2019 du fait d'une exemption due à sa survie après rejet ; la connaissance des rejets s'améliore depuis cette date suite à l'obligation de les enregistrer en application de la mise en œuvre de l'obligation de débarquement. Il existe encore des inconnus sur le taux précis de survie après rejets de la senne danoise, mais aussi sur les captures retenues par la pêche de loisir. Les séries de données de capture enregistrées, par espèces de raies depuis 2009 doivent par ailleurs être plus longues pour estimer les points de référence.

Le rouget-barbet de roche est par ailleurs la principale espèce capturée en Manche Est par les navires utilisant la senne danoise capturant des raies bouclées. Cette espèce n'est pas soumise à la gestion par TAC et quotas. Suivant les informations scientifiques disponibles, la biomasse de reproducteurs du rouget-barbet de roche est soumise à des risques de diminution dans la zone de pêche concernée, du fait globalement d'une forte pression de pêche notamment sur les jeunes individus d'un an et moins. L'abondance du stock est toutefois très fluctuante d'une année à une autre. **Une meilleure connaissance et une meilleure gestion du rouget-barbet de roche sont nécessaires pour la certification MSC des senneurs des deux OPs.** D'après le CIEM, « l'état du stock bénéficierait de l'amélioration des mesures techniques telles que les grilles de tri, l'augmentation du maillage et les fermetures spatiales et temporelles. Ces mesures pourraient réduire les captures de petits poissons et contribuer à des rendements plus stables ».



La minimisation des impacts des engins trainants sur les fonds marins requiert également une veille sur la protection des écosystèmes marins vulnérables à la pêche. Par exemple, alors que la préévaluation MSC a considéré qu'il y avait une très forte probabilité d'absence d'impacts irréversibles d'engins de pêche trainants sur la zone protégée des ridens de Boulogne - la zone étant évitée par les chalutiers, le référentiel MSC exigera des preuves tangibles lors de l'évaluation MSC complète.

Le FIP et son plan d'actions

Afin d'atteindre la certification MSC, un projet d'amélioration de la pêche de raie bouclée OPN et FROM NORD en Manche Est a été élaboré avec l'appui du bureau d'étude Poseidon (Europe). Ce processus suit un cadre formel reconnu par le MSC **pour atteindre la certification sur une période de 5 ans maximum** : il s'agit de projets nommés FIP (*Fishery Improvement Project*). **Le lancement du FIP a eu lieu en juin 2021** lors d'un atelier en distanciel. Les invités représentaient les parties prenantes clés de la pêche en France, soit les autorités de gestion et de contrôle des pêches, les comités de pêche, des scientifiques, et des ONGs.

Le **Tableau 1**, en page 3, liste les actions prévues en les regroupant en 5 thématiques ou groupes d'actions – GA :

- **La thématique GA1** a pour objet d'**améliorer les connaissances sur le stock de raie bouclée**.
Il s'agit de contribuer au renforcement du processus de collecte-traitement-analyse de données de pêche, y compris les éventuels rejets en mer et captures non-désirées débarquées, pour la mise en œuvre d'une méthode scientifique d'évaluation analytique du stock permettant de le situer par rapport aux points de référence (actions 1 et 2) ; la finalité étant pour les OPs l'établissement d'un cadre de gestion durable du stock sur la base d'avis scientifiques plus robustes (voir GA3).
- **La thématique GA2** vise à **minimiser les impacts environnementaux de la pêche** par :
 - a) La mise en place d'un mode d'exploitation visant à confirmer lors de l'évaluation MSC l'absence d'impact négatif sur le rétablissement et l'exploitation durable du stock de rouget-barbet de roche par les navires pêchant à la senne danoise en Manche Est. Le FIP promulguera également des actions visant à une meilleure connaissance et une gestion durable du stock de rouget-barbet de roche au sein de l'ensemble des pêcheries concernées (action 4), et
 - b) Une veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche, et l'application effective de mesures visant à les identifier et à minimiser les impacts si nécessaire, en élargissant la veille aux zones de reproduction-nurserie de raie bouclée le cas échéant (action 5).
- **La thématique GA3** a pour objet d'**améliorer le système de gestion de la pêche de raie bouclée**. Elle a pour objet la mise en place d'un TAC analytique spécifique pour la raie bouclée, et l'identification et la mise en place de mesures d'aménagement permettant de maintenir le stock au niveau des points de référence définis par une meilleure connaissance scientifique du stock (GA1 ; action 2). GA3 a pour finalité l'élaboration et la mise en œuvre effective et suivie d'un plan d'aménagement de la pêche de raie bouclée en Manche Est selon un TAC monospécifique analytique, voire des mesures alternatives (action 6).
- **La thématique GA4** consiste en **actions visant à la bonne identification - traçabilité de la raie bouclée du navire à sa première vente**.
Il s'agit de suivi d'actions et d'études en cours sur cette thématique, et à l'identification et à la mise en œuvre de nouvelles initiatives au sein du FIP le cas échéant (action 7). Elle contribue à atteindre les objectifs de GA1 et a également pour objet de préparer la traçabilité des raies bouclées qui proviendront de la pêche après sa certification MSC selon le référentiel de chaîne de garantie d'origine du MSC.
- **La thématique GA5** rassemble les actions de **communication** du FIP auprès de la filière et du public (action 8).
Il s'agit par exemple d'informer la filière et le public du lancement, des avancées et des résultats du FIP par des communiqués et articles de presse communs. Ces actions ne sont pas requises pour atteindre la certification MSC.

Les partenaires clés et le coordinateur du FIP

Les partenaires clés du FIP sont les organisations de producteurs OPN, FROM NORD, et WWF France. un protocole de collaboration pour la mise en œuvre du FIP ou « protocole d'accord OPN / FROM NORD / WWF » a été signé en 2021. Le coordinateur du FIP au nom des OPs est Normandie Fraîcheur Mer – NFM. Il s'agit des membres permanents du Comité de pilotage (COPIL) du FIP. Le processus d'engagement formel d'autres organisations est en cours (cf. infra).

Tableau 1: présentation des actions du Plan par thématique / groupes d'actions (GA)

Thématique - GA	Actions (numéro – titre)
Amélioration des connaissances des activités de la pêche de raie bouclée (dont l'état du stock de raie bouclée) – GA1	1 - Améliorer la connaissance du stock de raie bouclée en Manche Est - suivi de l'état du stock 3 - Données améliorées sur les activités de pêche pour soutenir la stratégie de gestion
Minimisation des effets sur l'environnement (incluant l'état des stocks d'autres espèces capturées par la pêche) – GA2	4 - Minimisation des effets de la pêche utilisant la senne danoise sur l'état du stock de rouget-barbet de roche (espèce principale pêchée par les navires utilisant la senne danoise) 5 - Réaliser une veille sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans la zone géographique de la pêche (Manche Est), et application effective de mesures visant à minimiser les impacts de la pêche sur les habitats sensibles lorsque requis
Renforcement du mécanisme de gestion de la pêche – GA3	2 - Changement de gestion : passage d'un TAC raie multi-espèces à un TAC monospécifique raie bouclée (Stratégie) et établissement d'outils et de règles d'exploitation spécifiques à la raie bouclée – approche internationale 6 - Plan d'aménagement de la pêche de raie bouclée [règles spécifiques de gestion et de conservation]
Assurance de la bonne identification et traçabilité de la raie bouclée du navire à sa première vente – GA4	<i>7 – Cohérence et suivi d'actions et d'études en cours et, le cas échéant, identification et mise en œuvre d'initiatives visant à assurer la bonne identification et traçabilité des espèces de raies le long de la chaîne d'approvisionnement, notamment de la raie bouclée</i>
Informations - communications transversales – GA5	<i>8 – Informations - communications sur la pêche (et le FIP) : gestion durable et minimisation des effets sur l'environnement</i> <i>À destination de la filière et du public</i>

Le communiqué de presse de lancement du FIP, son plan d'actions du FIP et le Protocole d'accord NFM – OPN – WWF France sont disponibles sur les sites internet des partenaires clés du FIP - exemple sur la [page dédiée](#) de l'**annonce de lancement du FIP** de NFM.



Les premiers mois de mise en œuvre du FIP

Le premier semestre de mise en œuvre du FIP se focalise sur le lancement des **actions 1 et 2 du FIP visant à moyen terme à mieux connaître l'état et le niveau d'exploitation du stock de raie bouclée en Manche Est et à aboutir une gestion du stock selon un TAC mono-espèce**. Pour cela, les deux OPs avec NFM se sont engagées à se rapprocher :

- (a) des gestionnaires et scientifiques pour leur exprimer leur volonté de contribuer à une meilleure connaissance du stock de raie bouclée et de son exploitation, et
- (b) des parties prenantes françaises afin d'atteindre une position et une approche commune et concertée pour la mise en place d'un TAC analytique mono-espèce à l'échelle européenne par un dialogue entre États membres de l'UE et entre l'UE et le Royaume-Uni (au travers du Comité spécialisé de la pêche).

NFM coordonne également la **formalisation du rôle des partenaires du FIP** en tant que participant ou observateur, notamment par la signature de lettres d'engagement :

- Les Comités régionaux de pêche (CRPMEM) de Normandie et des Hauts de France, le Comité national des pêches (CNPME), les conseils consultatifs de Mer du Nord (CCMN) et pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CCEOS) ont exprimé leur intérêt à participer à la mise en œuvre des actions du FIP ;
- Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), des ONGs visant à la protection de raies et requins telles que des Requins et des Hommes (DRDH) et l'association APECS, le MSC ainsi que l'organisation interprofessionnelle France Filière Pêche (FFP), ont sur le principe accepté d'être observateurs du FIP. Certains d'entre eux envisagent d'être participants du FIP.

Les partenaires seront invités à participer aux réunions de suivi du FIP par le Comité de pilotage et à contribuer techniquement et/ou financièrement aux initiatives visant à améliorer la Pêcherie.

Étendre la participation à d'autres parties prenantes dans l'UE et au Royaume-Uni est également envisagé du fait de l'implication de navires de plusieurs États pêcheurs dans la pêcherie (page 1).

Financement du FIP

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) de l'UE soutenant la mise en œuvre des **plans de production et de commercialisation (PPC) des deux OP** ainsi que le WWF France sont pour le moment les sources de financement de la préparation et de la mise en œuvre du FIP. Le budget d'accompagnement à la préparation et à la mise en œuvre des actions du FIP ainsi qu'à son suivi est estimé à quasiment 300 000 euros. Un tiers de ce budget a déjà été engagé pour la période 2019-2021.

Les actions programmées seront réalisées **au travers de projets ou d'initiatives indépendantes ou co-financées par les membres du FIP**. Par exemple, le projet IPREM 2021 - 2022, indépendant du FIP, visera à une meilleure connaissance de l'« Impact des engins de pêche sur les fonds marins et la Résilience Ecologique du Milieu » en vue d'identifier les zones vulnérables à l'utilisation d'engins trainants et comment les protéger par des mesures de gestion de pêche localisées (thématique GA2). Les partenaires du projet IPREM sont entre autres le Comité régional de pêche CRPMEM de Normandie, OPN, FROM NORD, NFM, l'Université de Caen Normandie, et l'Ifremer.

La recherche d'**autres sources de financements** directes ou indirectes pour réaliser les actions du FIP nécessitant des fonds supplémentaires est en cours. Il s'agit par exemple d'estimer et d'identifier des financements pour une meilleure connaissance des rejets de raie bouclée par les navires pratiquant la senne danoise. Ces autres sources de fonds pourraient être, sans être exhaustif, l'organisation interprofessionnelle France Filière Pêche (FFP), l'UE et ses États membres au travers du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021 - 2027 (FEAMPA) notamment, le MSC par ses fonds d'appui de pêcheries mettant en œuvre des FIPs pour atteindre la certification MSC, et des ONGs telles que le WWF France.

Suivi de mise en œuvre du FIP

Le suivi de mise en œuvre du FIP s'effectuera par des **réunions semestrielles du COPIL** accompagné par le bureau d'études **Poseidon (Europe)**. Des outils de suivi développés par le MSC seront utilisés. Les avancées du FIP seront mises à disposition du public sur le site internet de l'organisation internationale de suivi de FIPs **FisheryProgress** sur ce [lien](#) et sur les **sites internet des partenaires clés du FIP**. La première réunion de suivi de mise en œuvre du FIP est prévue en janvier 2022.

